

## Guerre de la France contre l'État Islamique et le terrorisme : ces failles de sécurité que nous devons combler pour espérer la gagner



Les attentats à Paris du 13 novembre démontrent une fois encore que le terrorisme est une hydre fertile qui renaît sans cesse. La France doit désormais s'habituer à vivre avec une menace terroriste permanente.

Avec Gilles Gaetner

- **Attentats de la rue de Rennes en 1986, au RER Saint-Michel en 1995, à Charlie-Hebdo le 7 janvier 2015 et vendredi 13 novembre 2015 le Bataclan : la France est à nouveau frappée par les terroristes.**
- **Pour la première fois en France, des terroristes se transforment en kamikaze. Jusqu'à présent ce phénomène avait cours au Moyen-Orient.**
- **Le Parlement, cinq mois après voté la loi sur le renseignement doit-il durcir le texte ? Dans l'opposition, certaines figures comme Nicolas Sarkozy ou Bruno Le Maire le souhaitent.**
- **Une réforme, semble devoir être entreprise : celle de la fameuse fiche S. qui vise 4 à 5 000 personnes. Dans son principe, elle est capitale. Dans les faits, elle semble être peu efficace, car pas assez contraignante**

A peine connaissait-on le terrible bilan de ce vendredi noir qui a secoué deux quartiers de Paris et les abords du Stade de France que déjà, subrepticement quelques voix s'élevaient pour le dire, mais tout en y mettant un bémol, que nos services de renseignement n'avaient peut-être pas été suffisamment à la hauteur. Et certains d'avancer que l'on devrait regrouper les terroristes ou candidats terroristes dans un lieu qui s'inspirerait de Guantanamo... Et bien d'autres choses. Facile de donner des leçons ! A-t-on oublié que le terrorisme que la France affronte au même titre que l'Espagne en 2005 est un terrorisme initié de l'extérieur, avec ses réseaux, et donc difficilement appréhendable ? Le pouvoir quel qu'il soit, de droite ou de gauche, est confronté depuis près de trente ans au terrorisme.

**Souvenons de l'attentat de la Rue de Rennes qui fit neuf morts...C'était sous la droite en septembre 1986. Jacques Chirac était à Matignon après la victoire de son camp aux législatives du printemps...** A-t-on eu l'idée de dire que les services de renseignement avaient fauté car ils n'avaient pu éviter un carnage ? Évidemment non. Lors des attentats de 1995, dont celui qui eut lieu à la station RER Saint-Michel, c'était aussi la droite qui était aux affaires avec Edouard Balladur, Premier ministre et Jean-Louis Debré, ministre de l'Intérieur. Le gouvernement pouvait-il être tenu pour responsable ? Évidemment non... En réalité, c'est ainsi en France, on n'adore le ya qua faire ça, ya qa faire cela.

Ce qui ne signifie pas que dans le passé, des ratés n'aient pas eu lieu, liés à une mauvaise coordination entre les différentes

structures de renseignements, DST, Direction centrale des renseignements généraux (DCRI), Direction du renseignement militaire et DGSE. Mais c'est oublier que des attentats ont été déjoués ( cf celui tout récent de Toulon.) Le tort du pouvoir est peut-être de s'adresser des satisfecits lorsqu'un réseau est démantelé. Sur le moment cela rassure l'opinion, mais lorsqu'il y a échec, c'est l'inverse qui se produit. "Nous savions que quelque-chose d'important se préparait sur le territoire. Mais nous ne savions quand et comment", entendait –on depuis plusieurs semaines du côté de la place Beauvau.

**Le juge Marc Trévidic, aujourd'hui en poste à Lille, qui a enquêté pendant dix ans sur le terrorisme international vient de confirmer ces craintes.** Aujourd'hui, la PJ et les services de renseignement ont beaucoup de mal à suivre le processus de radicalisation des apprentis terroristes, notamment au cours de leur séjour en prison. Jean-Jacques Urvoas, rapporteur du projet de loi sur le renseignement proposait que l'administration pénitentiaire joue un rôle clé dans ce domaine, en alertant les services sur tel ou tel détenu.

Cette proposition a été retoquée par Christiane Taubira **Autre lacune : les fameuses fiches S. Créées en 2010, elles ont pour objectif de répertorier toute personne faisant objet de recherches afin de prévenir des actes graves comme des atteintes à la sûreté de l'État. 4 à 5000 personnes feraient actuellement l'objet d'une fiche S.** Celle-ci permet de suivre tout individu potentiellement dangereux ou susceptible de commettre un attentat. Un outil qui devrait être efficace à condition que l'individu soit en permanence dans le viseur des services... Sauf que bien souvent, la surveillance se relâche lorsque l'individu semble mener une existence sans histoire. Omar Ismaïl Mostefaï, l'un des assaillants-kamikaze du Bataclan en est l'illustration parfaite. Entre 2004 et 2010, Mostefaï, originaire de Courcouronnes dans l'Essonne sera condamné à huit reprises pour des outrages ou des faits de violences, sans jamais faire un séjour en prison.

Tout au plus sait-on qu'il fréquente la mosquée de Lucé en Eure-Loir... Depuis deux ou trois ans, ses proches, c'est du moins ce qu'ils affirment, n'avaient plus entendu parler de lui. Que faisait-il ? Avait-il rejoint la Syrie ? C'est ce que cherchent à savoir les enquêteurs de la sous-direction antiterroriste.. Et puis, un jour de novembre 2015, il est venu à Paris pour commettre un carnage avant d'actionner sa ceinture bourrée d'explosifs. Dissimulateur lui aussi, Amedy Coulibaly le preneur d'otages de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes et assassin de la jeune policière municipale de Montrouge. Après une condamnation pour braquage, il se fait embaucher par Coca-Cola et parvient même à tromper son monde en faisant partie d'un groupe de jeunes, reçu par le président de la République Nicolas Sarkozy , à qui il souhaitait présenter un projet professionnel.

Les frères Kouachi, les auteurs de l'équipée meurtrière contre Charlie-Hebdo, eux aussi étaient surveillés par les Services dès 2011 parviendront à se faire oublier, jusqu'à ce funeste 7 janvier 2015... A l'époque, le procureur de Paris, François Molins, dans sa conférence de presse faisant le point sur ces attentats de janvier, déclarera : **"Nous sommes face à des individus venus de nulle part, adeptes de la tagiya -la technique islamiste de la dissimulation- et qui n'émettent que des signaux très faibles, quasiment indécélables, par les services de renseignement"**. Trois mois plus tard, le 19 avril 2015 la France entière découvre le visage d'un étudiant en informatique, Sid Ahmed Ghlam. Il vient d'assassiner une jeune mère de famille, Aurélie Chatelain à qui il voulait voler sa voiture. Ghlam est aussi soupçonné d'avoir projeté de commettre des attentats contre des églises de la région parisienne, notamment à Villejuif. Détecté sur Facebook comme candidat au djihad en Syrie, il avait , lui aussi, fait l'objet d'une fiche S. Au fil des mois, Ghlam, bien que sa famille ait basculé dans l'islam radical, avait vu sa surveillance délaissée...

Aujourd'hui, la France est traumatisée par les attentats sanglants de vendredi 13 novembre qui ont sûrement frappé deux quartiers de Paris et les abords du Stade de France. Déjà, on l' a dit, quelques fissures apparaissent au sein de la classe politique. « Nous sommes en guerre » ont répété Manuel Valls et le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve. Ils ont raison. Sauf que l'ennemi est disséminé sur le territoire, souvent invisible, commandité par l'étranger, en l'espèce l'État Islamique. Sauf que l'ennemi, les terroristes ont une capacité ultra-réfléchie, méthodique à se faire oublier des services de lutte contre le terrorisme avant de passer à des actions terrifiantes. Regardez Sid Ahmed Ghlam, le meurtrier d'Aurélie Chatelain, il n'avait aucun antécédent judiciaire. Regardez Ayoub El Khazzani, qui s'appêtait à commettre un carnage dans le Thalys Amsterdam-Paris le 21 août dernier, aucune mesure coercitive n'avait décidée contre lui, alors qu'il faisait l'objet d'une fiche S.

**Le Parlement, en juillet dernier, a voté une loi sur le renseignement qui prévoit tout un arsenal pour mener la lutte contre le terrorisme. Un arsenal qui va du balisage des véhicules, à la sonorisation des lieux privés en passant par la captation d'images des lieux privés et des données informatiques.** Il prévoit aussi que la police ait accès aux réseaux des opérateurs de télécommunications afin de permettre de suivre des individus qui présenteraient une menace terroriste. Cette loi, dont le père est Jean-Jacques Urvoas, député PS du Finistère a au moins un mérite : celui de donner un outil juridique aux acteurs de la lutte antiterroriste.

**Efficace ? Tous les spécialistes s'accordent pour dire qu'il est trop tôt pour le dire.** Une réponse pourra être donnée lorsque dans un an, par exemple, on dressera le bilan affaires instruites par la DGSI, actuellement de 169. Et que l'on verra, si l'augmentation substantielle des effectifs de la DGSI – 1000 d'ici à 2017- a porté ses fruits. D'ores et déjà, du côté de l'opposition, on propose des solutions destinées à aller plus loin que la loi sur le renseignement. Ainsi, Nicolas Sarkozy souhaite "que tout Français qui rentre du djihad aille en prison" et "que tout étranger ou binational qui a fait le djihad soit interdit de pénétrer sur le territoire national." Bruno Le Maire, député de l' Eure, propose "que tout ressortissant signalé sur une fiche S soit expulsé immédiatement du territoire français". Quant à Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire, il demande « que toutes les personnes fichées soient placées dans des centres d'internement antiterroristes spécialement dédiés .» Certes. Mais pour combien de temps ? Sur le plan juridique, est-ce possible ? Une telle mesure ne risque-t-elle pas si elle devenait réalité, d'avoir un effet pervers et de déchaîner davantage les terroristes ?